

3 Optimiser vos campagnes AdWords et votre ROI

Formation professionnelle Inter-entreprises, personnalisable en Intra-entreprise



OBJECTIFS COMPÉTENCES VISÉES

- Savoir optimiser une campagne AdWords pour améliorer ses résultats



PUBLICS VISÉS

Service communication, Service marketing,
Service commercial, Responsable ebusiness



PRÉREQUIS

Gérer ou avoir déjà géré un compte
Adwords, Maîtriser la navigation internet,
Connaître les usages des moteurs de
recherche



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Un support de formation complet
- Assistance téléphonique gratuite pendant 1 an
- Un formateur expert certifié Google Adwords salarié de Mediaveille
- Alternance de théorie et de cas pratiques tenant compte de l'expérience, du contexte et de la réalité du travail
- Questionnaire préalable à la formation



DURÉE

1 JOUR = 7 HEURES



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Attestation de formation individuelle
remise en fin de formation



PROGRAMME

Optimisation au niveau des campagnes

- Paramétrages
- Structure des campagnes

Suivi des conversions

- Intégration et liaison avec Google Analytics

Optimisation de mots-clés

- Ciblage
- Gestion des enchères
- Ajout de nouveaux mots-clés, mots-clés négatifs

Optimisation des annonces

- Testing
- Exploiter les extensions
- Utiliser Google Merchant Center
- Règles de rédaction

Optimisation du display

- Affiner le ciblage
- Améliorer les annonces graphiques

Automatiser ses campagnes

- Les différentes règles automatiques
- Mettre en place des règles automatiques efficaces

Optimisation des landing pages

- Bonnes pratiques pour réaliser des landing pages efficaces

Choix stratégiques

- Stratégies AdWords
- Articulation SEARCH / DISPLAY
- Exploiter les différentes stratégies du Remarketing

Quizz

- Stratégies AdWords

Ce programme peut-être un peu ajusté selon le profil des formés

Dossier à retourner :

par courrier : MEDIAVEILLE - Service formations - 10 Parc de Brocéliande - 35760 Saint-Grégoire
ou par fax : 02 99 14 59 18 ou par e.mail : formation@mediaveille.com

Pour toute(s) question(s), contactez-nous au 09 77 40 34 26.

Bulletin d'inscription

FORMATIONS 2018

Merci de l'intérêt que vous portez à nos formations.

Nous vous demandons de bien vouloir compléter ce bulletin et de nous le retourner à l'adresse ci-contre. Dès réception, nous vous adresserons les conventions de formation correspondantes afin de formaliser chaque prise en charge.

FORMATION

- Intitulé de la formation.....
- Date(s) souhaitée(s)
- Lieux : Rennes Nantes Paris Toulouse Lille
 Strasbourg Lyon Tours Marseille Bordeaux
 En vos locaux :
- Durée

PARTICIPANT

- Nom Prénom
- Fonction Tél. _____
- E.mail @.....
- Objectifs pédagogiques et attentes de la formation :
.....
.....

ENTREPRISE

- Nom de la société.....
- Adresse
- CP ____ Ville.....
- Tél. _____
- Site Internet
- Signataire de la convention :
Nom..... Prénom

Facturation pour cette formation (si différente de l'entreprise) :

- Nom de votre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
.....
- Interlocuteur
- Adresse
- CP ____ Ville.....
- Tél. _____
- E.mail @.....

Date & Signature

Cachet de l'entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales de services (ci-après « Les Conditions Générales ») engagent la société MEDIAVEILLE, SAS au capital de 100 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro Rennes B 424 176 089, ayant son siège social au 10, Parc de Brocéliande 35710 Saint-Grégoire et le Client.

Article I. Définitions

- **« Abonnement »** : service souscrit pour une période déterminée qui peut être mensuelle, trimestrielle ou annuelle, moyennant le versement d'un prix forfaitaire et global ;
- **« Cahier des charges »** : document rédigé généralement par le Client ou le cas échéant par MEDIAVEILLE présentant le projet, les réponses souhaitées, les contraintes de tout type, les prestations attendues, les étapes de travail et le mode d'interaction entre le client et les différents prestataires intervenant sur le projet, la description fonctionnelle de la partie visible (front office) du site Internet à mettre en place et les solutions techniques proposées ;
- **« Catalogue de Formations »** : catalogue édité par MEDIAVEILLE regroupant toutes ses offres de formation ;
- **« Chef de projet »** : interlocuteur nommé par chaque Partie pour assurer le suivi et l'exécution des Prestations ;
- **« Client »** : personne physique ou morale qui commande à MEDIAVEILLE les Prestations régies par les Conditions générales ;
- **« Composants Libres »** : logiciels, librairies ou développements libres ou « open source » utilisés par MEDIAVEILLE ;
- **« Convention de Formation »** : devis spécifique aux Prestations de Formation mentionnant notamment le type de formation choisie, sa forme, son thème, son prix, sa durée et les lieux où elle est dispensée ;
- **« Création Graphique »** : toute création (maquette, infographie, charte graphique, etc.) spécifiquement réalisée par MEDIAVEILLE au titre du Contrat et telle que désignée au sein du Bon de Commande dans le cadre de la réalisation de Prestations ;
- **« Développements spécifiques »** : ensemble de programmes développés spécifiquement par MEDIAVEILLE au titre du Contrat ;
- **« Devis »** : acte décrivant le périmètre des Prestations proposées par MEDIAVEILLE et par lequel, en le signant, le Client commande une ou des Prestations proposées par MEDIAVEILLE ;
- **« Donnés »** : éléments d'informations appartenant au Client et communiqués à MEDIAVEILLE dans le cadre des Prestations ;
- **« Formations »** : prestations d'enseignement réalisées par MEDIAVEILLE dans le domaine du Webmarketing, du digital, etc. ;
- **« Intervenant »** : personne physique sélectionnée par MEDIAVEILLE pour assurer les Formations auprès des Stagiaires ;
- **« Livable »** : tout produit, élément ou information fourni par MEDIAVEILLE pour le Client dans le cadre de ou en lien avec l'exécution des Prestations, notamment sans que cette liste soit limitative, les fonctionnalités, textes, articles, contenus, sons, images, photos, vidéos, éléments graphiques ou maquettes ;
- **« Partie(s) »** : s'agit du Client et/ou de MEDIAVEILLE ;
- **« Prestations » ou « Services »** : ensemble des prestations réalisées par MEDIAVEILLE pour le Client et décrites au sein des Conditions générales ;
- **« Réseau de diffusion »** : outils tels que Google AdWords, Bing, Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, etc. permettant de diffuser du contenu publicitaire via différents médias (sites Internet, vidéos, applications, etc.) et sur tous types de support (ordinateur, smartphone, tablette...) ;
- **« Site »** : site internet ou application mobile du Client ;
- **« Stagiaire »** : personne physique membre du personnel du Client qui suivra la Formation commandée par ce dernier.

Article II. Objet

Les Conditions Générales ont pour objet de fixer les conditions et modalités dans lesquelles MEDIAVEILLE fournit au Client les Services suivants :

- Conseil et accompagnement en matière de stratégie digitale, marketing des données,
- référencement naturel, Webmarketing, utilisation des réseaux sociaux ;
- Collecte et analyse de données ;
- Déploiement de script de tracking sur le site du client par le biais de solutions de Tag Management System ou de Web analyse ;
- Rédaction de cahier des charges ;
- Rédaction de contenu ;
- Référencement de sites Internet ;
- Création de liens (Netlinking) ;
- Optimisation ergonomique et création graphique de Sites ;
- Veille stratégique en ligne ;
- Formation ;
- Réservation de nom de domaine ;
- Création et hébergement de landing page ou page Web ;
- Gestion de communauté et comptes sociaux, de jeux concours ;
- Envoi de contenus publicitaires par e-mail ou SMS ;
- Réalisation de toute étude de veille concurrentielle (type benchmark).

Les Conditions Générales contiennent les clauses applicables à toutes les prestations de MEDIAVEILLE et des clauses applicables plus spécifiquement aux prestations de référencement, de création et de formation.

Article III. Acceptation et modifications

Les Conditions Générales entrent en vigueur au jour de la validation par MEDIAVEILLE du Devis signé par le Client. Les Conditions Générales s'appliquent à tous les Clients.

Le Contrat est susceptible d'être adapté, modifié ou révisé à tout moment.

Seule la version en vigueur du Contrat au jour de l'utilisation des Services aura valeur juridique entre MEDIAVEILLE et le Client. Le Client doit le consulter régulièrement à l'adresse www.mediaveille.com/mentions-legales.

Le fait de continuer à bénéficier des Services fait présumer l'acceptation du Contrat modifié.

Article IV. Collaboration des Parties

Les Parties conviennent de collaborer étroitement, activement et régulièrement pendant toute la durée du Contrat, notamment en se communiquant toute information susceptible d'avoir un impact sur la bonne réalisation du Contrat. Chacune des Parties s'engage à désigner, au sein de sa société, un Chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié de l'autre Partie pour les besoins de la mise en œuvre et de l'exécution du présent Contrat.

Chacune des Parties se réserve le droit de changer son contact sous réserve d'en avertir l'autre Partie. Les Parties conviennent notamment d'échanger par téléphone ou physiquement en comité (Chef de projet de chaque Partie) chaque fois que la situation l'imposera, et notamment en cas de difficultés rencontrées dans la réalisation des Prestations. MEDIAVEILLE ne peut être tenue responsable d'un planning non respecté ou d'un décalage de ce planning, ou d'une non-livraison si le client ou une tierce personne ne répond pas ou tardivement.

Article V. Description des Services

V-1. Webmarketing

En fonction des choix de Prestations envisagés par le Client et formalisés au sein du Devis, MEDIAVEILLE assure pour le Client une Prestation de conseil et d'accompagnement à la réalisation de son projet digital et plus spécifiquement un Service de Webmarketing consistant notamment dans :

- Analyse des différents indicateurs clés de performance (KPI).
- L'étude des indicateurs clés d'acquisition de trafic, afin d'être force de proposition pour la mise en place d'actions marketing ;
- Analyse de leur rentabilité ;

Ces études passent par la mise en œuvre de plusieurs actions et missions ciblées décrites dans le Devis. Le Client est conscient de la nature évolutive des Prestations de référencement, et des facteurs influençant ces préconisations. Par conséquent, le Client est conscient que MEDIAVEILLE ne peut pas garantir un positionnement dans le ou les moteurs de recherche choisis, par exemple en raison du temps de chargement du site, de l'intensité concurrentielle sur le marché du Client (qui peut varier en quelques semaines), ou des changements de politique d'affichage des Réseaux de diffusion, ou si le Client intervient lui-même sur les Prestations. Le Client peut, en fonction des termes du Devis, disposer de Prestations de référencement naturel, de référencement payant, de newsletter et d'e-mailing, de publicités payantes, d'animation de réseaux sociaux, réduction de contenu, marquage Analytics et d'optimisation de l'ergonomie de Site, ou toute autre Prestation qui s'y rattache. Ces Prestations sont définies dans les articles consacrés à ces prestations.

V-2. Créations graphiques

MEDIAVEILLE propose des Prestations de création de zoning, maquettes fonctionnelles et graphiques, création et hébergement de landing pages, de visuels, de kits bannières et kits mails, selon les modalités définies dans les articles consacrés à ces prestations.

V-3. Formation

En fonction des choix du Client formalisés au sein du Devis, MEDIAVEILLE fournit au Client ou aux personnes désignées par celui-ci une formation professionnelle sur des expertises, sectorielles ou entièrement sur mesure. Les formations proposées par MEDIAVEILLE sont définies dans son Catalogue de formation accessible sur le site Internet de MEDIAVEILLE. Les formations peuvent être réalisées dans les locaux du Client ou de MEDIAVEILLE ou par le biais de Webinaires selon les modalités définies dans les articles consacrés à ces prestations.

V-4. Livraison

La date de livraison proposée par MEDIAVEILLE est indicative, et dépendante du délai de réponse du Client (notamment pour sa validation) ou d'acteurs extérieurs (agences de communication, prestataires de développement informatique, etc.). MEDIAVEILLE ne peut être tenue responsable du non-respect de cette date indicative. Les Livrables restent la propriété de MEDIAVEILLE tant que le Client n'a pas intégralement payé le Prix. Les analyses statistiques réalisées dans le cadre des Prestations ne sont conservées par MEDIAVEILLE que durant une période de trois (3) mois maximum. Au-delà de ce délai, MEDIAVEILLE pourra soit les détruire soit les restituer au Client.

Article VI. Prix

Les Prestations sont réalisées en contrepartie du paiement du prix figurant sur le Devis. Le Prix s'entend en euros et hors taxes. Les taxes afférentes sont celles en vigueur au jour de la commande. Le Client est conscient que le coût des achats réalisés par MEDIAVEILLE dans le cadre de la Prestation de référencement payant ou autres achats d'espaces, en qualité d'intermédiaire, varie quotidiennement et qu'il ne peut être déterminé, préalablement à la réalisation des Prestations. MEDIAVEILLE fournira régulièrement au Client un document récapitulatif des dépenses engagées au titre de ces achats ainsi que les justificatifs de paiement correspondant. Selon les Prestations commandées, le Prix peut prendre la forme :

- D'un Abonnement annuel avec tacite reconduction ;
- D'un forfait ;
- D'une facturation au temps passé ;
- D'une rémunération variable indexée sur les achats et/ou résultats obtenus ;
- Ou d'un paiement à un opérateur publicitaire (type Google ou Bing) pour le compte et sous mandat du Client ;

MEDIAVEILLE se réserve le droit de modifier les tarifs en vigueur sous réserve d'en informer le client en respectant un préavis de trente (30) jours. À défaut d'opposition du Client durant ce délai, le nouveau tarif est irrévocablement réputé accepté. À défaut d'accord des Parties sur le Prix, le Contrat sera résilié de plein droit par lettre recommandée avec avis de réception adressée par la Partie la plus diligente. Cette résiliation n'ouvre pas droit à indemnité.

Article VII. Paiement

Les paiements se font par autorisation de prélèvement, à 30 jours de la date d'émission de facture.

Pendant ce délai de 30 jours, le Client pourra contester le montant de la facture en attente. Le paiement devra s'effectuer d'avance, à réception de la facture, pour les entreprises suivantes :

- Celles créées depuis moins de 12 mois ;
- Celles immatriculées ou ayant leur siège social à l'étranger ;
- Celles en procédure collective ;
- Celles n'ayant pas respecté, lors d'une précédente commande, les conditions de règlement.

MEDIAVEILLE se réserve la possibilité de solliciter un acompte payable selon les moyens de paiement acceptés en vertu du présent article. En cas de paiement par chèque, il sera adressé sous huit (8) jours à compter de la date d'émission de la facture d'acompte.

Le solde des factures sera réglé par le Client dans un délai de trente (30) jours de la date de facture.

En cas de retard dans le règlement des factures, le Client s'engage à verser :

- Sur toutes sommes dues et sans mise en demeure préalable une pénalité égale à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal publié à compter du premier jour de retard à partir de la date d'échéance des factures ;
- Un montant forfaitaire de vingt-cinq (25) euros sera facturé en plus au client pour frais administratifs quelque soit le motif imputable au client.
- Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement est exigible dès le 1er jour de retard, conformément aux articles L 441-6 et D 441-5 du Code de commerce.

Si la facture est conforme au devis signé et que le client demande à en modifier le libellé, quel que soit le motif, la modification sera facturée 50 € HT. Si le client demande à répartir sa facturation sur plusieurs personnes morales, des frais de facturation et recouvrement seront appliqués à hauteur de 50 € HT par facture supplémentaire. Chaque facture inférieure à 75 € HT sera arrondie au forfait de 75 € HT.

Article VIII. Propriété intellectuelle de MEDIAVEILLE

Le signe « MEDIAVEILLE » est déposé à titre de marque et appartient à MEDIAVEILLE. Les noms de domaine <http://www.mediaveille.com/> et <http://www.mediaveille.fr/> sont protégés. Ces éléments ne peuvent être utilisés sans l'autorisation expresse de MEDIAVEILLE.

Une fois que le Client a payé l'intégralité du Prix à MEDIAVEILLE, MEDIAVEILLE concède au Client, à titre non exclusif, le droit d'utiliser les Livrables à son seul profit, pour le monde entier et pour toute la durée de protection conférée par le droit d'auteur. Le Client s'interdit de transmettre, communiquer à un tiers, publier et/ou reproduire, à quelque titre que ce soit, tout ou partie du Livrable et/ou d'œuvres dérivées.

Article IX. Propriété intellectuelle du Client

Les contenus et Données remis par le Client pour la réalisation du Livrable et/ou l'exécution des Prestations demeurent la pleine et entière propriété du Client. À ce titre, le Contrat ne fait naître aucun droit, notamment de propriété intellectuelle, au profit de MEDIAVEILLE. Le Client autorise MEDIAVEILLE à utiliser lesdits contenus et Données dans le cadre de l'exécution de la Prestation. Les tarifs mentionnés sur le Devis ne tiennent pas compte des droits à l'image ou d'auteur pour la réalisation. Le montant correspondant à ces droits sera facturé en plus du montant du Devis.

Article X. Durée et résiliation

Le Contrat prend effet à la date d'acceptation des Conditions Générales et à la signature du Devis (la « Date d'entrée en vigueur »).

Le Contrat est conclu pour une durée initiale déterminée et mentionnée sur le Devis.

Le Contrat est tacitement reconduit dans les mêmes termes, sauf dénonciation du Contrat par l'une des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception, deux (2) mois avant l'échéance du terme.

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties à l'une quelconque des obligations mises à sa charge par le présent Contrat, l'autre Partie pourra la mettre en demeure par lettre recommandée avec avis de réception de réparer ce manquement dans un délai maximum de quinze (15) jours calendaires.

Dans le cas où le Client manqueraît à son obligation de payer le prix, MEDIAVEILLE pourra également suspendre l'exécution de ses Prestations.

La reprise des Prestations suspendues est subordonnée au règlement intégral des factures impayées par le Client. Si, à l'issue de ce délai, le manquement n'a pas été réparé, la Partie victime pourra résilier de plein droit, par lettre recommandée avec avis de réception, le Contrat, le tout sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

MEDIAVEILLE restituera l'ensemble des accès aux différents comptes (Google AdWords, Analytics, Bing, Facebook, etc.) exclusivement après le règlement de l'ensemble des factures en cours, afin de solder l'intégralité du compte client.

Article XI. Obligations et responsabilité du Client

Le Client déclare disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution du Contrat. Le Client déclare avoir vérifié l'adéquation des Services à ses besoins et avoir reçu de la part de MEDIAVEILLE tous les conseils et informations nécessaires pour y souscrire en connaissance de cause. Le Client s'engage lors de la signature du Contrat à donner des informations véridiques, correctes et complètes. En cas de changement de ces informations, le Client s'engage à en informer MEDIAVEILLE sous quarante-huit (48) heures. Le Client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur applicables aux Services qu'il achète, accepter expressément les obligations légales qui en découlent et faire son affaire personnelle des réclamations et/ou procédures de toute nature qui seraient formées contre MEDIAVEILLE et qui seraient liées aux obligations du Client au titre du Contrat. Le Client s'engage à exprimer clairement et de manière exhaustive ses besoins et à transmettre à MEDIAVEILLE toutes les informations de nature à permettre à MEDIAVEILLE de comprendre les objectifs du Client.

Le Client doit également procéder aux vérifications et validations requises dans les délais prévus. Le Client s'engage à réceptionner les Livrables fournis par MEDIAVEILLE et à collaborer activement notamment en répondant rapidement aux questions de MEDIAVEILLE permettant de réaliser ses prestations.

Les procédures de recette des Livrables conçus dans le cadre des Prestations de création graphique sont exposées dans les articles consacrés à ces prestations. Le Client s'engage à détenir les droits, notamment de propriété intellectuelle, sur les Données, éléments et contenus qu'il pourrait fournir à MEDIAVEILLE au titre de l'exécution du Contrat. Le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation formulée à l'encontre de MEDIAVEILLE et qui se rattacherait aux éléments et contenus remis ou validés par le Client au titre du Contrat.

En cas de manquement du Client à ses obligations au titre du Contrat, MEDIAVEILLE pourra de plein droit et sans préavis, interrompre les Services et mettre fin au Contrat sans pour autant renoncer aux dommages et intérêts auxquels

MEDIAVEILLE pourrait prétendre, ni procéder à aucun remboursement des sommes perçues dans le cadre du Contrat, ces sommes lui restant définitivement acquises. Le Client garantit MEDIAVEILLE contre toute action en responsabilité, réclamations et litiges qui pourraient résulter de tout manquement au Contrat, qu'elles soient imputables au Client ou à l'utilisation des Réseaux de diffusion pour son compte et à intervenir dans tous procès qui serait engagé à l'encontre de MEDIAVEILLE, de ce chef. Le Client s'engage à ne pas solliciter, embaucher, engager ou autrement à acheter des prestations, directement ou indirectement, d'aucun salarié de MEDIAVEILLE. Cet engagement vaut pendant la durée du Contrat et pour une période de douze (12) mois suivant sa fin. Si le Client ne respecte pas cette obligation, il devra immédiatement verser à MEDIAVEILLE une somme équivalente à un (1) an de rémunération brute du salarié concerné, à titre de pénalité.

Article XII. Obligations et responsabilité de MEDIAVEILLE MEDIAVEILLE s'engage à apporter toute diligence pour l'exécution des présentes Conditions Générales et à faire ses meilleurs efforts afin de fournir des Services de qualité conformément aux usages de la profession. À ce titre et pour l'ensemble des obligations à sa charge, MEDIAVEILLE est tenue d'une obligation de moyens.

Dans le cadre de ses Prestations, MEDIAVEILLE fixera avec le Client des objectifs de performance à titre informatif, qui seront calculés de bonne foi avec les éléments fournis et mis à disposition de MEDIAVEILLE par le Client ou les prestataires extérieurs (moteurs de recherche notamment). MEDIAVEILLE se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des Services et restera responsable à l'égard du Client de la bonne exécution des Services.

MEDIAVEILLE s'engage à conseiller le Client pour répondre au mieux à ses besoins. Le Devis mentionne ce qui est inclus dans les Prestations fournies par MEDIAVEILLE. Si les Prestations décrites dans le Devis ne couvrent pas les besoins du Client, MEDIAVEILLE peut proposer un Devis sur mesure qui fera l'objet d'un budget et d'un devis spécifique. Si les besoins du Client évoluent pendant la réalisation des Prestations, le Client devra le signaler à MEDIAVEILLE qui transmettra au Client un nouveau devis. Si ce nouveau devis est refusé par le Client, MEDIAVEILLE se contentera de réaliser les Prestations telles qu'initialement convenues. La responsabilité de MEDIAVEILLE ne pourra pas être engagée si l'exécution d'un ou plusieurs Service(s) est empêchée ou retardée du fait :

- Du Client, notamment en cas de faute, négligence, omission ou non-respect de ses obligations au titre du Contrat ;
- D'un fournisseur de MEDIAVEILLE, notamment en cas de faute, négligence ou défaillance ;
- D'une demande émanant d'une autorité fiscale, judiciaire ou administrative compétente ;
- D'une notification au sens de l'article 6 de la Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique.

Il est expressément convenu que MEDIAVEILLE sera dégagée de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui lui incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure telle que définie par les tribunaux français, notamment en cas de coupure d'accès Internet ou d'impossibilité d'accès aux outils en ligne utilisés par MEDIAVEILLE.

La Partie estimant qu'un événement de force majeure est constitué doit immédiatement avertir par écrit l'autre Partie de ces circonstances ainsi que du moment où elle estime que l'événement pourrait prendre fin. En tout état de cause, la responsabilité de MEDIAVEILLE ne peut être engagée pour les dommages indirects et/ou immatériels, prévisibles ou imprévisibles (incluant la perte de profits) découlant de la fourniture des Services, notamment la mise en œuvre des algorithmes Google aboutissant à l'usage de la dénomination sociale ou la marque d'un concurrent. La responsabilité de MEDIAVEILLE à l'égard du Client ne pourra en aucun cas entraîner le paiement de dommages-intérêts au-delà d'un montant égal au prix total payable par le Client au titre des Conditions Générales.

Toute réclamation du Client quant à l'exécution de la Prestation devra être formulée par écrit dans les trois mois de l'exécution de la Prestation critiquée. Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité de la mauvaise exécution de la Prestation et de laisser au Prestataire toute facilité pour procéder à la constatation de cette non-conformité et pour y porter remède.

Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Ce délai est justifié par le caractère temporaire de nombreuses données techniques, qui disparaissent très rapidement, rendant impossible toute investigation efficace.

Article XIII. Garanties

MEDIAVEILLE garantit de mettre en œuvre tout moyen raisonnable afin que le Livrable soit conforme au Devis. Si le Client ne soulève pas de manquement au regard du Devis à MEDIAVEILLE dans les dix (10) jours à compter de la réception du Livrable, le Livrable est réputé conforme. Les contenus et données remis par le Client pour la réalisation du Livrable ne doivent pas porter atteinte aux droits d'auteur, aux droits des brevets ou des marques, aux secrets de fabrication, aux autres droits de propriété intellectuelle, au droit de divulgation ou à la vie privée des tiers. Le Client accepte de faire son affaire personnelle de toute réclamation faite à l'encontre de MEDIAVEILLE du fait du contenu et données fournis.

Article XIV. Prestations de référencement

En application du Devis, MEDIAVEILLE peut fournir au Client les Prestations suivantes :

XIV-1. Référencement naturel

MEDIAVEILLE propose un Service d'audit de la structure du Site, de son contenu et de son maillage. MEDIAVEILLE réalise un audit du positionnement du Site consistant à recueillir et analyser les positions obtenues par le Site sur un nombre défini de moteurs de recherche. L'audit est réalisé à partir d'un ou plusieurs outils de suivi. MEDIAVEILLE fournit au Client des préconisations techniques et stratégiques. Selon les termes du Bon de commande, MEDIAVEILLE peut fournir au Client une analyse du trafic de son Site et de ses audiences, le cas échéant en recourant à des outils d'analyse d'audience tels que Google Analytics. MEDIAVEILLE accompagne le Client dans la définition des mots-clés stratégiques qui sont utilisés pour les optimisations pour le référencement naturel.

MEDIAVEILLE fournit un Service consistant à optimiser techniquement la présence des pages du Site sur les principaux moteurs de recherche par des méthodes définies conjointement avec le Client et notamment en insistant sur les points ci-après : l'attractivité et l'originalité du contenu, le choix du titre, l'adaptation de l'URL, la lisibilité du corps de texte, des balises META décrivant précisément le contenu de la page, des liens bien pensés, des attributs ALT pour décrire le contenu des images, etc. MEDIAVEILLE peut fournir un service de Netlinking (mise en place de liens hypertextes externes) et de création de Contenus pour améliorer le référencement naturel. MEDIAVEILLE fournit des recommandations ou des demandes d'évolution que l'agence de développement choisie et dirigée par le Client mettra en œuvre. MEDIAVEILLE peut accompagner le client pour faire un plan de marquage Analytics afin de disposer d'une meilleure analyse des données et d'un meilleur suivi des performances. MEDIAVEILLE fournira le plan de marquage Analytics (en utilisant des outils d'analyse d'audience comme Google Analytics, AT Internet ou d'autres) avec les codes à insérer dans les pages du Site du Client. Le Client fera intégrer ces marqueurs par son agence de développement. MEDIAVEILLE procédera à un recettage de la remontée des données. MEDIAVEILLE ne peut être tenue responsable de la mauvaise exécution des prestations d'intégration par l'agence de développement. MEDIAVEILLE peut réaliser des fichiers de redirection qui seront utilisés sur le site Internet du Client en cas de changement d'adresse (URL) des pages d'un site.

Ces redirections seront testées en production lors de la mise en ligne car elles ne peuvent être testées en amont. Il est possible que certaines redirections ne fonctionnent pas au premier essai. MEDIAVEILLE fournira alors de nouveaux fichiers de redirection si nécessaire. MEDIAVEILLE ne sera pas responsable de l'efficacité de ces redirections, compte tenu du caractère extrêmement technique de cette prestation.

XIV-2. Référencement payant

Le référencement payant ou SEA (Search Engine Advertising) consiste en l'achat aux enchères de mots-clés sur les Réseaux de Diffusion. MEDIAVEILLE accompagne les Clients dans la définition des mots-clés stratégiques qui sont utilisés pour les opérations de Webmarketing. MEDIAVEILLE ou le Réseau de Diffusion se réserve le droit de refuser certains mots-clés dans un délai de 72 heures après mise en ligne de la campagne. Le référencement payant/achat d'espace publicitaire s'entend des Prestations suivantes :

- L'achat de mots-clés sponsorisés ;
- L'achat de liens sponsorisés sur les réseaux sociaux ;
- L'achat d'espaces publicitaires de manière automatisée en temps réel via un système d'enchères ;
- Les partenariats avec des régies publicitaires, des sites Internet, etc. ;
- La présence sur des comparateurs ;
- La présence sur une plateforme d'affiliation ;
- Tous les autres moyens publicitaires payants ;

Pour le référencement payant, un minimum de facturation sera appliqué quelle que soit la consommation réelle. Ce minimum sera de 75 € HT par mois pour le premier levier convenu, et de 75 € HT par levier supplémentaire et par compte de facturation.

XIV-3. Réseaux sociaux

MEDIAVEILLE s'engage à assurer la présence du Client (marque et produit) sur des médias communément appelés réseaux sociaux tels que : Facebook, Twitter, Google +, Instagram, Pinterest, Linkedln, etc.

En lien avec le Client, MEDIAVEILLE définira les objectifs et la stratégie de cette présence. MEDIAVEILLE proposera et mettra en œuvre les meilleurs moyens pour atteindre ces objectifs. Dans ce cadre, MEDIAVEILLE propose notamment les Prestations suivantes :

- Étude des pratiques des concurrents ;
- Analyse de la présence du Client sur les réseaux sociaux ;
- Conseil et accompagnement visant à améliorer la visibilité du Client sur les réseaux sociaux ;
- Définition d'une stratégie de présence sur les réseaux sociaux ;
- Animation de votre communauté sur les réseaux sociaux ;
- Accompagnement dans la création de jeux concours.

XIV-4. Optimisation d'ergonomie

MEDIAVEILLE propose d'optimiser l'ergonomie du Site selon les conditions définies au sein du Devis notamment à travers les Prestations suivantes :

- Étude des pratiques des concurrents ;
- Audit du Site (vérification du respect des normes techniques Web, évaluation du confort de navigation, analyse des zones cliquables, des structures de pages, de la hiérarchie visuelle, de la charge cognitive, du respect des conventions) ;
- Définition d'une stratégie d'ergonomie pour le Site ;
- Création des principes de navigation et conception des maquettes fonctionnelles (wireframe) ;
- Comparaison de différentes versions du Site.

MEDIAVEILLE fournit des recommandations ou des demandes d'évolution que l'agence de développement choisie et dirigée par le Client mettra en œuvre. MEDIAVEILLE ne peut être tenue responsable de la mauvaise exécution des prestations d'intégration de l'agence de développement.

Article XV. Mandat

Le Client donne mandat à MEDIAVEILLE pour effectuer en son nom et pour son compte auprès de ses partenaires l'achat des médias. Ce mandat est établi pour la durée de la Prestation définie dans le Devis.

MEDIAVEILLE peut faire l'avance des montants facturés par les partenaires (type Google, Bing etc.) et refacturer au Client, ou, à son choix et sans en justifier, demander au Client de réaliser directement ces paiements.

Article XVI. Obligations et responsabilité du Client

Le Client s'engage à ne pas réaliser la ou les Prestations, directement ou indirectement, par des sociétés autres que celles confiées à MEDIAVEILLE sans lui en référer au préalable. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions et règles d'utilisation applicables et s'engage à respecter les conditions et règles des Réseaux de diffusion utilisés par MEDIAVEILLE.

En cas de coupure du compte du Client, de suspension provisoire et/ou de refus de diffusion d'une annonce par un Réseau de diffusion pour non-respect des conditions relatives au site du Client, ou de coupure d'accès ou non accès aux outils du site AdWords ou Google Analytics par le Client, aucun remboursement ne pourra être demandé à MEDIAVEILLE. La

responsabilité de MEDIAVEILLE ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

Article XVII. Obligations et responsabilité de MEDIAVEILLE

Les opérations de référencement payant consistent à investir un budget alloué par le Client sur une période donnée, sur un ensemble de médias pour atteindre les objectifs fixés. Le budget, la période, les médias sont définis par MEDIAVEILLE, en accord avec le Client, dans le Devis. En cas de dépassement du budget prévu, le budget sera ajusté sur le mois suivant. MEDIAVEILLE s'engage à respecter le budget et la période, et dans cette limite, à mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs. Le déploiement de moyens est à la discrétion de MEDIAVEILLE sur la période convenue, notamment le choix du ou des Réseau(x) de diffusion (Google, Facebook, etc.) à utiliser. MEDIAVEILLE et le Client détermineront ensemble le budget, qui sera annuel (MEDIAVEILLE restant libre de répartir ce budget annuel sur les mois de l'année). Dans le cadre de ses Prestations, MEDIAVEILLE ne s'engage en aucun cas à fournir un minimum de clics sur le Site et/ou un nombre de ventes ou de contacts minimum. Le Client disposera chaque mois, trimestre, semestre, ou année en fin de campagne d'un rapport détaillé comprenant les performances de référencement et le détail des dépenses engagées.En fin de contrat, l'accès aux comptes mis en place par les partenaires type Google ou Bing (Analytics, AdWords, etc.) ne pourra être transféré qu'après paiement par le Client de la totalité des sommes dues à MEDIAVEILLE.

Article XVIII. Prestations de créations graphiques

MEDIAVEILLE propose des Prestations de Créations Graphiques. La destination des Créations Graphiques est définie au sein du Devis. Le Client doit formuler très précisément son/ses besoin(s). Le projet de Création Graphique est présenté sous toute forme au Client (maquette, descriptif, etc.), sous réserve de modalités spécifiques définies au sein du Devis. Le Client peut refuser jusqu'à 3 bons à tirer (BAT). Au moment de la livraison de la Création graphique dans sa version définitive, sans réponse du Client sous 72h, la Création graphique sera considérée comme validée.

Article XIX. Recette

Le Client devra réaliser la procédure de recette en réalisant des tests. Les tests de recette auront pour objet de vérifier l'exécution conforme des Services et la conformité du Livrable au Cahier des charges. Le Client portera à la connaissance de MEDIAVEILLE l'ensemble des Anomalies qu'il constatera dans un délai de 10 jours. La présence d'Anomalies bloquantes suspend le processus de recette et MEDIAVEILLE doit représenter une version corrigée du Livrable dans un délai de 10 jours. Les Anomalies non bloquantes constatées sont identifiées et corrigées dans un délai de 10 jours. En l'absence d'Anomalie notifiée par écrit à MEDIAVEILLE dans les 10 jours de la demande émanant de MEDIAVEILLE, le Client sera présumé l'avoir prononcé.

Article XX. Support et maintenance

Dans le cadre des Prestations de création de Site, MEDIAVEILLE ne s'engage pas à assurer une Prestation de support et de maintenance, sauf commande spécifique du Client, avec Devis spécifique. MEDIAVEILLE fournit au Client un support téléphonique pour les problèmes rencontrés dans l'utilisation du Livrable. Ce support téléphonique réalisé depuis les locaux de MEDIAVEILLE s'effectuera les jours ouvrés de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00. En dehors de ces limites, il pourra être convenu que MEDIAVEILLE puisse également intervenir, mais sur des bases de facturation au cas par cas précisées dans le Devis.

Chaque demande d'intervention (par courrier électronique à l'adresse qui sera indiquée au Client) est enregistrée par MEDIAVEILLE qui établit une fiche par appel sur laquelle seront mentionnés, l'heure d'appel, les coordonnées de l'appelant, le type de dysfonctionnement et les actions menées par MEDIAVEILLE pour y remédier.

MEDIAVEILLE notifie la prise en compte de l'Anomalie par message électronique. Sont formellement exclues de l'assistance téléphonique :

- La réalisation ou la modification d'états ou d'analyses ;
- L'installation ou la mise à jour du Livrable sur site ;
- Les problèmes et bugs non liés au Livrable, ou liés à l'intervention d'un tiers.

Il est également expressément convenu entre les Parties que cette assistance ne pourra être mise en place qu'après que :

- Le Livrable aura fait l'objet d'un procès-verbal de recette validé et signé ;
- Et que MEDIAVEILLE aura formé le Client sur le Livrable.

Article XXI. Propriété intellectuelle

Le Contenu est développé à partir de Composants Libres et fait l'objet de Développements spécifiques. Sur demande expresse du Client, MEDIAVEILLE communiquera au Client la liste des Composants Libres utilisés. MEDIAVEILLE s'engage à respecter l'ensemble des droits et obligations prévus dans les licences des Composants libres utilisés.

En particulier, MEDIAVEILLE garantit le Client que, sous réserve que les dispositions des licences libres applicables l'exigent, le Client sera en mesure de disposer des informations suivantes :

- l'accès au code source des Composants Libres distribués et de ses éventuelles modifications régies par les conditions de licence des Composants Libres auxquelles elles se rapportent ;
- l'identification des auteurs des Composants Libres distribués ;
- l'accès aux termes et conditions des licences des Composants Libres distribués.

Les développements informatiques réalisés spécifiquement pour le Client restent la propriété de MEDIAVEILLE et ne peuvent en aucun cas être utilisés et/ou vendus pour un autre site Internet par le Client sans l'autorisation expresse et écrite de MEDIAVEILLE.

MEDIAVEILLE accorde au Client une licence d'exploitation non exclusive sur les Développements spécifiques. Cette licence d'exploitation non cessible est consentie pour toute la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle afférents aux Développements spécifiques et sans limitation de territoire.

De la même manière, aux fins d'exploitation des Créations Graphiques, MEDIAVEILLE accorde au Client une licence d'exploitation non exclusive. Cette licence d'exploitation non cessible est consentie pour toute la durée légale de protection

des droits de propriété intellectuelle afférents aux Créations Graphiques et sans limitation de territoire. Le prix du Contrat comprend la concession desdits droits. Ce droit d'utilisation personnel au Client ne sera acquis au Client qu'après paiement de toutes les sommes dues à MEDIAVEILLE.

Article XXII. Garantie

Le Client s'engage à exprimer clairement et de manière exhaustive ses besoins ainsi qu'à procéder aux vérifications et validations requises dans les délais prévus. Pour les parties du Livrable utilisant ou intégrant des Composants Libres, MEDIAVEILLE ne peut offrir aucune garantie.

La responsabilité de MEDIAVEILLE ne pourra être mise en cause pour tout dommage direct et/ou indirect lié à l'utilisation ou l'intégration de Composants libres. Le Client déclare avoir été informé des conditions d'utilisation de tous les Composants libres et s'engage à faire son affaire de l'absence de toute garantie de MEDIAVEILLE à ce titre.

Article XXIII. Prestations de Formation

MEDIAVEILLE est enregistrée à la Direction Régionale du Travail et de la Formation Professionnelle de RENNES sous le numéro 53 3506420 35. Les Formations proposées par MEDIAVEILLE sont énumérées et présentées dans un Catalogue de Formations.

Les Formations sont réalisées conformément à un programme préalable qui :

- Répond à des objectifs pédagogiques déterminés ;
- Précise les moyens pédagogiques utilisés ;
- Mentionne, le cas échéant, les prérequis exigés ;
- Stipule, le cas échéant, le public visé.

Le lieu, la date la durée et les horaires de la Formation sont précisés dans la Convention de Formation.

Article XXIV. Assistance téléphonique

MEDIAVEILLE met à disposition du Client des Prestations de Formations accompagnées d'un Service d'assistance téléphonique sur le thème de la Formation faisant l'objet de la Convention de Formation, gratuit pendant un 1 an à compter de la date de signature de la première Convention de Formation. Au-delà de cette période, pour avoir accès au Service d'assistance téléphonique, le Client doit payer le Prix en vigueur.

Article XXV. Entrée en vigueur – durée
MEDIAVEILLE transmet au Client son Catalogue de Formation accompagné d'un Devis. Dès lors que les Parties se mettent d'accord sur le détail des Formations, à savoir son contenu et le déroulé du programme, MEDIAVEILLE remet au Client la Convention de Formation qui reprend ces informations.

Article XXVI. Modification – report – annulation
XXVI-1. Modification
MEDIAVEILLE se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à son Catalogue de Formations, ses programmes et au planning/calendrier de ses Formations. MEDIAVEILLE se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs contenus de sa gamme de Formations.

XXVI-2. Report
MEDIAVEILLE se réserve le droit de reporter ou d'annuler une Formation, ou de modifier le lieu de son déroulement, en cas d'empêchement justifié et/ou si l'effectif minimum spécifié au sein de la Convention de Formation n'est pas atteint, sans aucune pénalité de rupture et sans que le Client ne puisse lui réclamer une compensation pour ce motif. Les raisons seront précisées au Client par courrier ou courriel. L'annulation de la Formation à l'initiative de MEDIAVEILLE donnera le droit au Client d'être intégralement remboursé des sommes versées pour ladite Formation.

XXVI-3. Annulation

Toute Formation commencée est due en totalité et/ou toute Convention de Formation signée donnera lieu à une facturation due en totalité, même si le Stagiaire ne s'est pas présenté. Les remplacements de Stagiaires sont admis à tout moment, sans frais, en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant sous réserve de remplir les conditions d'acceptation à la Formation.

Le Client peut dans les conditions fixées ci-dessous annuler la commande en informant MEDIAVEILLE par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'annulation de la commande par le Client, il sera appliqué les conditions suivantes :

- Toute annulation de la part du Client doit être notifiée à MEDIAVEILLE par écrit ;
- Toute annulation intervenant au moins 10 jours ouvrés avant le début de la Formation donnera lieu à un remboursement intégral de la ou des Formations commandées ;
- Toute annulation intervenant au moins entre 8 et 10 jours ouvrés avant le début de la Formation donnera lieu à un paiement de 30 % de la ou des Formations commandées ;
- Toute annulation intervenant au moins entre 5 et 7 jours ouvrés avant le début de la Formation donnera lieu à un paiement de 50 % de la ou des Formations commandées ;
- Toute annulation intervenant moins de 4 jours ouvrés avant le début de la Formation donnera lieu à un paiement de 100 % de la ou des Formations commandées.

Article XXVII. Obligations du Client

Le Client veillée à ce que les Stagiaires inscrits possèdent bien les connaissances requises et disposent des compétences exigées pour suivre les Formations. MEDIAVEILLE se réserve le droit de refuser les Stagiaires qui ne répondraient pas aux conditions d'acceptation à la Formation telles que spécifiées au sein de la Convention de Formation, sans préjudice du paiement de l'intégralité du Prix par le Client.

Article XXVIII. Documents remis à l'issue de la Formation
MEDIAVEILLE adresse au Client, à l'issue de la Formation :

- Les attestations de Formation ;
- La copie des feuilles d'emargement dûment complétées par les Stagiaires et l'Intervenant ayant dispensé la Formation ;
- Une évaluation à retourner par le stagiaire.

Article XXIX. Prix

Le Prix de la Formation est mentionné dans la Convention de Formation signée par le Client. L'acceptation de MEDIAVEILLE est conditionnée par le règlement intégral de la facture avant le début de la Formation. MEDIAVEILLE se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la Formation au client tant que le Client n'a pas réglé la totalité du Prix, sans que le Client puisse prétendre à une

quelconque indemnité, à quelque titre que ce soit. Si le Client souhaite que l'OPCA dont il dépend paie MEDIAVEILLE, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de la bonne fin de cette demande (notamment de paiement), et l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande.

Si l'OPCA ne paie pas MEDIAVEILLE de la totalité du coût de la Formation, le reliquat sera dû par le Client et MEDIAVEILLE pourra suspendre ses prestations en cas de non-paiement préalable par le Client. Les repas des stagiaires sont à la charge des stagiaires et ne sont pas inclus dans les tarifs MEDIAVEILLE. En cas de présence de Stagiaires supérieure au nombre initialement prévu, MEDIAVEILLE facturera un supplément égal à 10 % du prix de la Formation par personne supplémentaire. Dans tous les cas, le Formateur pourra refuser d'assurer la Formation en cas de nombre trop important de Stagiaires.

Article XXX. Propriété intellectuelle

Le contenu pédagogique conçu par MEDIAVEILLE est protégé par le droit d'auteur. MEDIAVEILLE est titulaire des droits d'auteur sur les supports fournis au Stagiaire. L'exécution des Prestations de Formation n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle. Par conséquent, le Client et/ou le Stagiaire s'engage à exclusivement les utiliser dans le cadre de l'exécution du Contrat. Ces documents ne pourront pas être communiqués ou rendus accessibles à des tiers, en tout ou partie, sauf accord préalable et écrit de MEDIAVEILLE.

Article XXXI. Divers : assurance, prescription, confidentialité, etc.
MEDIAVEILLE certifie au Client qu'elle est titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle limitée aux dommages matériels et corporels directement liés à l'exécution des Services pour les besoins du présent Contrat et souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable. Toute action en responsabilité contre MEDIAVEILLE est prescrite un 1 an après la survenance du fait dommageable générateur. Les Prestations fournies au Client par MEDIAVEILLE ne font l'objet d'aucune exclusivité.

Les Parties étant des entrepreneurs indépendants, le Contrat ne les lie entre elles qu'aux fins qui y sont mentionnées. Par conséquent, les dispositions du Contrat ne peuvent nullement être interprétées comme créant une quelconque association ou société entre les Parties ou comme confiant un quelconque mandat de l'une à l'autre. De plus, aucune des Parties ne peut lier l'autre, de quelque façon que ce soit et envers qui que ce soit, autrement qu'en conformité avec les dispositions du Contrat.

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations désignées comme confidentielles par l'autre Partie, et auxquelles elle aurait eu accès à l'occasion de l'exécution du Contrat.

Chacune des Parties s'engage à faire respecter cette obligation par ses employés, société mère, filiales et sous-traitants éventuels. L'obligation de confidentialité continuera pendant une durée de deux 2 ans après l'expiration du Contrat. Elle deviendra caduque si l'information tombe dans le domaine public en dehors de toute intervention de la partie qui aura reçu l'information.

À la fin du Contrat, MEDIAVEILLE s'engage à restituer au Client, après paiement de l'ensemble des sommes dues, les documents remis par le Client et contenant des Données, ou à les détruire. Pour le besoin des présentes, un ancien salarié dont le contrat de travail avec l'autre Partie a pris fin depuis plus d'un an, pour quelque raison que ce soit, ne saurait être considéré comme un employé et son embauche ne saurait par conséquent donner lieu à l'application de la clause pénale mentionnée ci-dessus. Les Parties peuvent citer le nom de l'autre Partie à titre de référence commerciale, sur tout document comme tout support pendant toute la durée du Contrat.

Aucune renonciation de l'une ou l'autre des Parties à se prévaloir de l'un quelconque de ses droits conformément aux termes du Contrat, ne saurait constituer une renonciation pour l'avenir auxdits droits.

Si une ou plusieurs dispositions du Contrat se révélaient nulles ou sans objet, elles seront réputées non écrites et n'entraîneront pas la nullité des autres dispositions sauf si elles présentent un caractère substantiel.

Les Parties remplaceront par voie d'avenant les dispositions nulles par de nouvelles dispositions juridiquement valables et aussi près que possible du sens et dû envisagés aux plans juridique et économique. Le Contrat représente la totalité et l'intégralité de l'accord intervenu entre les Parties.

Article XXXII. Données personnelles

MEDIAVEILLE a procédé pour son activité propre à des déclarations auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sous les numéros n° d'enregistrement 1745085, 1745086, 1745950 et 174636.

Le Client doit s'assurer du respect des prescriptions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée ou plus généralement de toute norme applicable. Le Client doit effectuer, le cas échéant, toute démarche déclarative complémentaire auprès de la CNIL ou toute entité compétente.

Toute personne physique utilisant les Services fournis par MEDIAVEILLE est informée qu'elle dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition ou de suppression portant sur les données personnelles la concernant auprès de MEDIAVEILLE ainsi que du droit de définir des directives sur le sort des données après sa mort. Pour ce faire, elle doit écrire un courrier électronique à l'adresse communication@mediaveille.com.

Article XXXIII. Loi applicable et juridiction compétente
Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales devra être prioritairement réglé à l'amiable entre les Parties. En cas de désaccord persistant entre les Parties, il sera porté devant le tribunal de commerce de RENNES.